

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAIN-T-PIERRE

**N°61-2022**

**Date de convocation :**  
17/11/2022

**Date d'affichage :**  
01/12/2022

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers  
qui ont délibéré : 09**

**Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Objet :**

Travaux de rénovation  
énergétique de la salle  
des fêtes – Choix des  
entreprises

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,  
M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,  
Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,  
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme KIENZEL  
Delphine, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, Mme SINOQUET  
Valérie et Mme MEULIN Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul  
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET), M. BOULET Bernard  
(donne pouvoir à M. SINOQUET Régis)

Madame SINOQUET est désignée secrétaire de séance.

## LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FÊTES – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de relancer le projet global de rénovation énergétique du bâtiment communal « Salle des Fêtes » en y ajoutant l'option de mise aux normes PMR au bloc cuisine.

Ce projet nécessite l'intervention de diverses entreprises concernant la Menuiserie (changement des fenêtres), l'Electricité (éclairage obsolète) et la Maçonnerie (accès PMR au bloc cuisine).

Monsieur le Maire présente les différents devis en sa possession :

Menuiserie du Berger Picquigny (80310) – 26 028,67€ HT  
ACR Menuiserie (80690) – 29 916,67€ HT

LAIGNIER Electricité Picquigny (80310) – 7 160,22€ HT  
SARL DELFOSSE (80310) – 8 694,50€ HT

SAS ECO'TRAVAUX (80450) – 12 302,83€ HT  
PICARDIE CLOISON (80450) – Pas intéressée par le projet

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide

- De relancer le projet présenté en y ajoutant l'option PMR du bloc cuisine.
- De retenir les entreprises suivantes :
  - o Menuiserie du Berger Picquigny (80310) – 26 028,67€ HT
  - o LAIGNIER Electricité Picquigny – 7 160,22 € HT
  - o SAS ECO'TRAVAUX (80450) - 12 302,83 € HT

[45 491,72 € HT, soit 52 894.07€ TTC]

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire**

